



Ville de Genève

EXTRAIT  
DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DES 19, 20 ET 23 NOVEMBRE 2002

**PR-192 Aii**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres d), e) et f), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés au chapitre 4 du rapport de gestion des comptes budgétaires et financiers;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2001 est approuvé pour les montants suivants:

charges .....	Fr. 1 001 071 877,72
sous déduction des imputations internes de .....	Fr. <u>100 113 089,63</u>
soit un total des charges nettes de .....	Fr. 900 958 788,09

revenus .....	Fr. 1 060 268 946,60
sous déduction des imputations internes de .....	Fr. <u>100 113 089,63</u>
soit un total des revenus nets de .....	Fr. 960 155 856,97

Excédent de revenus..... **Fr. 59 197 068,88**

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

*Art. 2.* – Comptes d'investissements

Le compte d'investissements 2001 est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif

– dépenses.....	Fr. 65 776 980,32
– recettes .....	Fr. <u>9 055 384,78</u>
– investissements nets.....	Fr. 56 721 595,54

b) patrimoine financier

– dépenses.....	Fr. 6 618 451,57
– recettes .....	Fr. <u>0,00</u>
– investissements nets.....	Fr. 6 618 451,57

c) total	
– dépenses.....	Fr. 72 395 431,89
– recettes.....	<u>Fr. 9 055 384,78</u>
– investissements nets.....	Fr. 63 340 047,11

*Art. 3. – Financement des investissements*

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	
– investissements nets.....	<u>Fr. 56 721 595,54</u>
– amortissements.....	Fr. 60 217 633,44
– amortissements complémentaires.....	+ Fr. 57 000 000,00
– excédent de revenus de fonctionnement.....	+ <u>Fr. 59 197 068,88</u>
– autofinancement.....	Fr. 176 414 702,32
– excédent de financement.....	<u>Fr. 119 693 106,78</u>

b) patrimoine financier	
– investissements nets.....	Fr. 6 618 451,57
– amortissements (autofinancement).....	<u>Fr. 271 877,12</u>
– insuffisance de financement.....	Fr. 6 346 574,45

c) total	
– investissements nets.....	<u>Fr. 63 340 047,11</u>
– amortissements.....	Fr. 60 489 510,56
– amortissements complémentaires.....	+ Fr. 57 000 000,00
– excédent de revenus de fonctionnement.....	+ <u>Fr. 59 197 068,88</u>
– autofinancement.....	Fr. 176 686 579,44
– excédent de financement.....	<u>Fr. 113 346 532,33</u>

*Art. 4. – Variation de la fortune*

L'augmentation de la fortune, soit 59 197 068,88 francs est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement.

*Art. 5. – Bilan*

Le bilan au 31 décembre 2001 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr. 2 288 318 684,40.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Certifié conforme :

La Secrétaire :

  
Fatima Eberlé

Le Président :

  
Alain Comte